

SUIVRE UNE FORMATION POUR CHANGER DE MÉTIER ... ET APRÈS ?

Depuis le 1er janvier 2019, le Projet de Transition Professionnelle (PTP) permet aux salariés de s'absenter de leur poste et de suivre une formation certifiante pour changer de métier ou de profession. Les Associations Transitions Pro prennent en charge les frais pédagogiques et maintiennent le salaire du bénéficiaire pendant la durée de la formation.

Depuis la mise en place du Projet de Transition Professionnelle (PTP - voir encadré), plus de 35000 personnes ont bénéficié de ce financement en France. En 2021, près de 16 000 d'entre elles ont terminé leur formation. Parmi ces bénéficiaires, 92 % ont obtenu la certification visée. Parmi les personnes en recherche d'emploi et ayant, à ce titre, suivi une formation professionnelle, ce taux est de 81 %.

QUE SONT DEVENUS LES BÉNÉFICIAIRES D'UN PTP ?

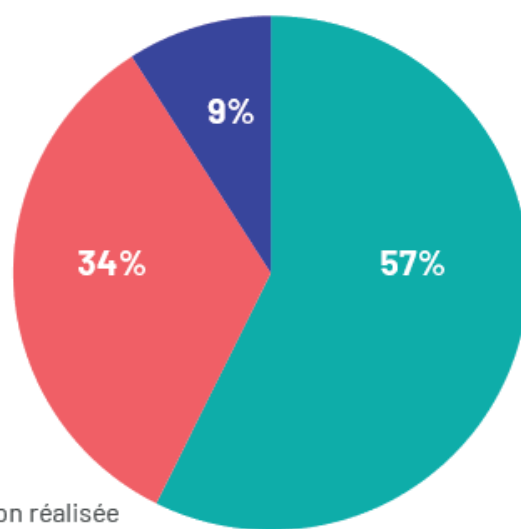
Pour connaître le devenir des bénéficiaires d'un PTP, ils ont été interrogés 6 mois après la fin de leur formation.

Parmi les sortants 2021, ce sont 91 % des bénéficiaires d'un PTP qui ont déjà réalisé leur projet ou qui poursuivent leur parcours de reconversion.

Dans le détail, il apparaît que 57 % d'entre eux ont réalisé leur projet de reconversion professionnelle et occupent un poste en lien avec leur formation.

Ce taux est en forte hausse par rapport aux sortants de formation en 2020. En effet dans un contexte économique impacté de plein fouet par la crise sanitaire, ils n'étaient que 49 % à avoir réalisé leur transition professionnelle.

Parmi les bénéficiaires d'un PTP en 2021, un tiers d'entre eux sont toujours en cours de reconversion, c'est-à-dire qu'ils continuent à mettre en œuvre leurs projets. Tandis que moins d'un sur dix a mis fin à son projet.



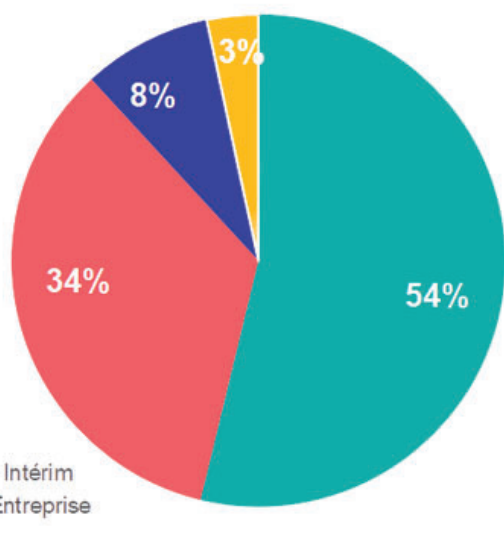
■ Transition réalisée
 ■ Transition en cours
 ■ Transition abandonnée

Source : Observatoire des Transitions Professionnelle, 2022

Quel que soit le sexe du bénéficiaire ou son niveau de diplôme avant la formation, le taux de personnes qui occupent un poste en lien avec leur formation est le même.

En revanche, il varie selon l'âge du bénéficiaire à l'entrée en formation. 6 mois après la fin de leur formation, 67 % des moins de 30 ans occupent un poste en lien avec la formation suivie contre 40 % des bénéficiaires âgés de 50 ans et plus. Ce taux est de 57 % pour les 30-49 ans.

QUEL NOUVEL EMPLOI ?



■ CDI
 ■ CDD - Intérim
 ■ Chef Entreprise
 ■ Autre

Source : Observatoire des Transitions Professionnelle, 2022

La mise en œuvre des projets de reconversion professionnelle peut différer selon le contrat de travail initial. Dans certains domaines, les bénéficiaires doivent acquérir une expérience professionnelle avant de pouvoir accéder à un CDI et accepteront des CDD. D'autres, au contraire, ont entamé une formation notamment pour sortir de la précarité professionnelle et obtenir un contrat stable. Ainsi, 6 mois après la fin de leur formation, **54 % des personnes ayant réalisé leur transition professionnelle sont en CDI dans leur nouveau poste** et 34 % sont en CDD ou Intérim. 8 % ont fait le choix de créer leur entreprise.

De manière comparable à la structure de l'emploi salarié en France[1], 78 % des bénéficiaires sont employés par une entreprise du secteur privé.

La grande majorité des bénéficiaires ayant réalisé leur transition professionnelle occupe un emploi à temps complet (92 %). Les personnes travaillant à temps partiel le font principalement faute de pouvoir travailler davantage dans l'entreprise ou pour exercer une activité complémentaire en parallèle.

QUELS BÉNÉFICES D'UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE ?

Les bénéficiaires ayant réalisé leur transition témoignent de multiples bénéfices à la suite de leur changement de métier : intérêt du travail, reconnaissance des compétences, amélioration des conditions de travail, augmentation des responsabilités ...

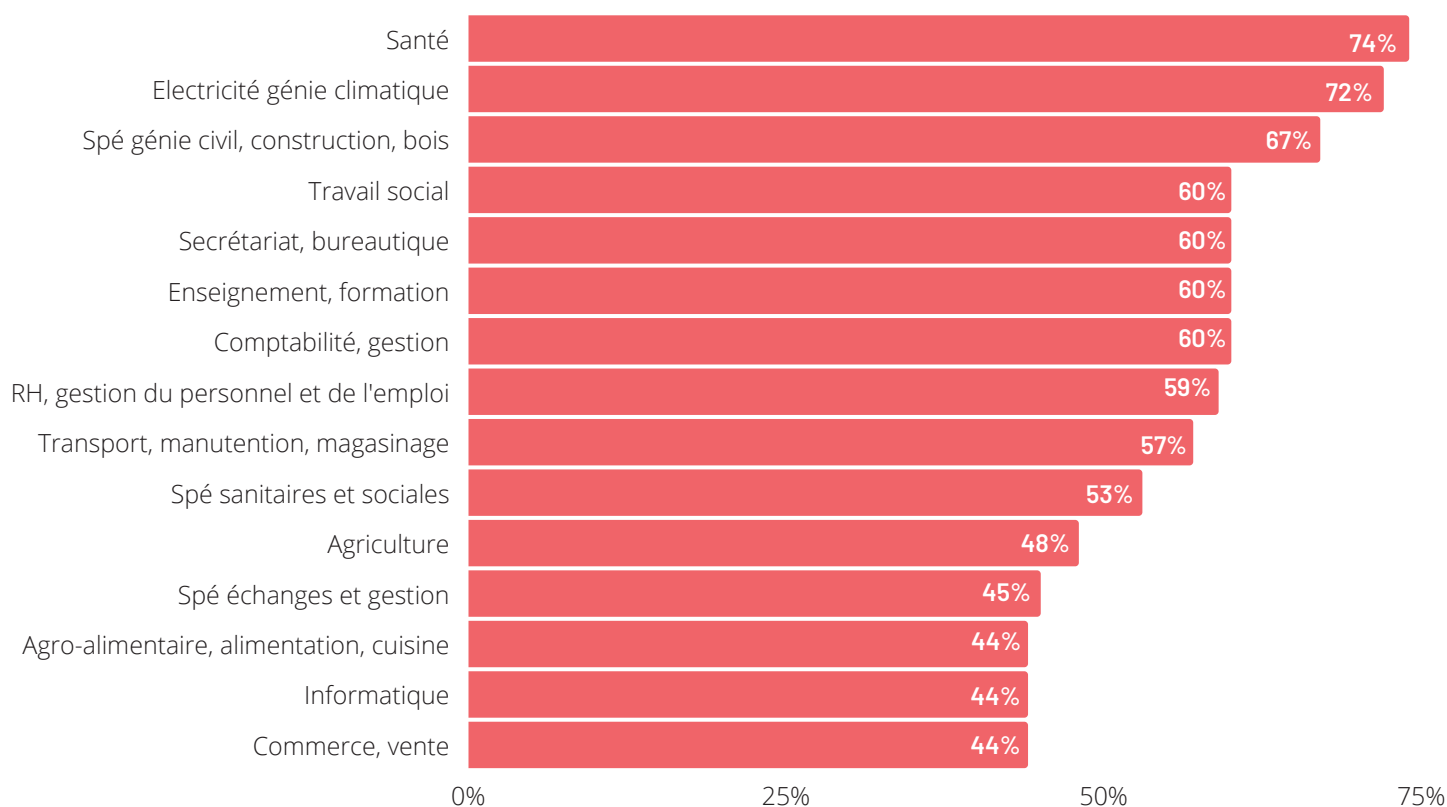
Dans leur nouveau poste, **83 % d'entre eux affirment que leurs nouvelles conditions de travail sont meilleures ou bien meilleures qu'avant.**

Plus de sept bénéficiaires sur dix estiment que leurs compétences sont désormais mieux reconnues et à être plus satisfaits des responsabilités qui leur sont confiées. 84 % d'entre eux affirment trouver leur nouveau poste plus intéressant (contre seulement 23 % des personnes qui ont conservé leur poste d'avant la formation).



UN TAUX DE RÉALISATION SELON LA FORMATION SUIVIE ?

C'est parmi les bénéficiaires d'une formation dans le domaine de la santé que l'on observe le plus fort taux transition aboutie : 74 % des personnes qui ont suivi une formation dans ce domaine occupent un poste en lien avec la formation suivie.



L'insertion est particulièrement élevée pour les aides-soignants (80 %) et les auxiliaires de puériculture (71 %). Dans ce domaine, 17 % des bénéficiaires sont encore en cours de transition.

En deuxième position, on retrouve les formations dans certains domaines du bâtiment : 72 % des bénéficiaires d'une formation en électricité ou génie climatique et 67 % en génie civil ont réalisé leur transition 6 mois après la fin de leur formation. Dans ces domaines, le taux d'abandon du parcours est faible, inférieur à 7 %.

Avec 60 % de réalisation de la transition, cinq domaines de formation se partagent la 3ème place du podium. Cela concerne le tertiaire de bureau avec des formations en comptabilité-gestion en secrétariat-bureautique ou dans les ressources humaines, le travail social et l'enseignement-formation.

Les métiers visés par ces domaines de formation font pour la plupart partie de la liste des métiers porteurs établie par chaque association Transitions Pro régionale.

DES PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLE QUI PRENNENT PLUS DE TEMPS À SE RÉALISER ?

Ne pas avoir réalisé sa transition 6 mois après la fin de la formation ne signifie pas un abandon du projet. Pour 34 % des bénéficiaires, cette durée n'a pas suffi à mettre en œuvre leur projet de transition : 6 mois après la fin de la formation, ils sont à la recherche d'un poste en lien avec leur formation (71 %), en train de créer leur entreprise (17 %) ou de retour en formation (12 %). Ils peuvent se trouver dans plusieurs situations vis-à-vis du marché du travail :



- Ils ont repris leur ancien poste de travail (50 %)
- Ils occupent un poste sans lien avec leur formation (5 %)
- Ils n'occupent pas d'emploi (45 %)

Le taux de bénéficiaire en cours de transition est par exemple élevé (45 %) après une formation dans le domaine de l'agriculture car trois quarts des bénéficiaires sont en cours de création ou de reprise d'une exploitation agricole, projet qui peut nécessiter plus de 6 mois ...

De manière générale, quelle que soit la situation des bénéficiaires sur le marché du travail, l'impact de la formation suivie sur leur carrière est réel : **96 % des bénéficiaires estiment qu'elle a été utile dans leur parcours professionnel et 96 % recommenceraient cette démarche.**